

CLUB DE L'ILE AUX DAMES

Association sans but lucratif (loi 1901) dont les statuts ont été déposés à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye.

Son but est d'organiser des activités favorisant la culture et les loisirs.

Adresse : 1 bis, rue du Printemps - 78230 - LE PECQ

Entrée du Club : 5, boulevard Folke Bernadotte Tél.

: 01 39 76 88 39 (piscine) - 01 39 76 60 16 (gardien)

ADHESIONS – COTISATIONS 2025

L'accès à la piscine de l'Île aux Dames est réservé uniquement aux adhérents du Club de l'Île aux Dames à jour de leur cotisation et à leurs invités selon les modalités ci-après :

1 – modalités d'adhésion

- Elles concernent les adultes et adolescents (nés avant fin 2016)
- Pour les **résidents de l'Île aux Dames** : propriétaires ou locataires d'un appartement dont les charges de copropriété incluent le « Forfait Locaux Communs » la carte d'adhérent est remise après paiement de la cotisation.
Par extension **parents, enfants ou petits-enfants** de résident peuvent également être adhérents. Dans ce cas le **parrainage** du résident est requis mais ne nécessite pas l'obligation de souscrire une adhésion pour lui-même.
- Pour les **non-résidents** : personnes extérieures à l'Île aux Dames et les occupants de locaux de la résidence (bureau, buanderie...) n'acquittant pas le « Forfait Locaux Communs, la candidature doit être validée par un membre du conseil d'administration du Club et nécessite la souscription du « forfait-cabine » de 270 € par famille en plus de chaque cotisation individuelle.
- La carte d'adhérent est délivrée par le personnel de piscine, dès l'ouverture de la piscine, après remise :
 - Du **bulletin d'adhésion**,
 - D'une **photo d'identité** récente
 - Du paiement de la **cotisation individuelle** dont le montant est lié à l'âge du titulaire.

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Cette carte doit être conservée par le titulaire et présentée sur demande du personnel de la piscine. La remise du bulletin d'adhésion dûment signé vaut acceptation du Règlement intérieur de la piscine et l'engagement à le faire respecter par les enfants et les invités. |
|--|

• **Montant des Cotisations :**

| Année de Naissance | Adulte (2010 et avant) | Adolescent (De 2011 à 2016) | Enfant (2017 et après) Pas de carte |
|--------------------|------------------------|-----------------------------|--|
| Montant | 85 € | 43 € | Gratuit |

2- Modalités concernant les invités

- A. Les **non-adhérents** ne peuvent accéder à la piscine que s'ils sont **invités** par un adhérent au Club **ET** sur présentation d'un **ticket par invité** (sauf pour les nourrissons de 2 ans et moins)
- B. L'accès est libre pour les nourrissons de 2 ans et moins (soit nés en 2023 et après)
- C. Pour les **enfants de 3 à 8 ans** (soit né de 2017 à 2022) accès sur remise d'un ticket invité « enfant » à demi-tarif.
- D. Pour les **adultes et les adolescents de 9 ans et plus** (soit nés en 2016 et avant) accès sous remise d'un ticket invité.

Les tickets pour les invités sont vendus par carnet de 10. **Ils ne peuvent être vendus qu'aux adhérents du Club de l'Île aux dames** par les employés du Club au prix de 80 € pour les adultes et adolescents ou 40€ pour les enfants. Ils restent valables sans limitation de date. Le ticket invité donne droit à un accès multiple à la piscine pour la journée.

Remarques importantes :

- Un invité ne peut en aucun cas inviter à son tour.
- Pour des raisons d'assurance le ticket-invité doit **impérativement porter le nom de l'invitant et de l'invité (avec le prénom pour les enfants)**
- Les résidents de l'île aux Dames ne peuvent pas accéder à la piscine avec un ticket-invité.